AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**222C2614**
FR0013018041-FS0959

5 décembre 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**NAVYA**

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 5 décembre 2022, la société de droits des Emirats Arabes Unis Negma Group Investment Ltd[1] (Unit 1 Level 28, ICD Brookfield Place, DIFC, Dubai, Emirats Arabes Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2022, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société NAVYA et détenir 12 789 970 actions NAVYA représentant autant de droits de vote, soit 14,71% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NAVYA sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par M. Elaf Gassam.

[2] Sur la base d'un capital composé de 86 959 497 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.